

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > PEAK

PEAK



PEAK

Dernière mise à jour :

21.10.2020

Herbicides

Protection des cultures

N° AMM :

2080117

Composition:

750 g/kg

prosulfuron

Famille chimique:

Sulfonylurées

Formulation:

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

Mode d'action:

Post-levée des adventices : Actif également sur les levées postérieures à l'application en conditions d'humidité favorable.

Systemique

Foliaire

Peak est utilisé pour lutter contre les dicotylédones difficiles émergentes (ambrosie à feuille d'armoise, matricaire, renouée des oiseaux...). Peak est composé de 75% de prosulfuron, substance active à triple mode d'action : foliaire, racinaire et anti-germinative. Peak se présente sous forme de granulés dispersables. L'utilisation d'un mouillant de type non ionique peut être requise selon son mode d'utilisation : seul ou en mélange (consulter l'étiquette).

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Maïs

Maïs doux

•
Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1^{er} juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1^{er} juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

Classement



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Délai de rentrée

• Pour les travailleurs : 6 Heures (DGAL)

Mentions de danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur avec cabine, porter des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique. Si les gants ne sont nécessaires que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation, dans ce cas, ils ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur pendant l'application avec un tracteur sans cabine, porter des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; des gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique.
- Pour protéger l'opérateur pendant le mélange/chargement, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant ; des lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166 ; des bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et un EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; une combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; des bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 et des lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger le travailleur, s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Préparation de la bouillie

Verser la quantité de produit dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau. Compléter le remplissage avec de l'eau. Mettre ensuite le système d'agitation en action.

En cas de mélange, introduire Peak en premier dans la cuve du pulvérisateur. Attendre la dissolution complète du produit avant introduction du ou des herbicide(s) partenaire(s).

Pulvérisation

S'assurer de la largeur exacte des passages en évitant les recoupements de rampe. Ne pas traiter par temps de vent, même faible (< 3 Beaufort). Éviter la formation d'embruns.

Pour un usage sur maïs doux et sur les maïs destinés à la production de semences (maïs grains et

maïs doux), il est recommandé de s'assurer de l'absence de phytotoxicité et de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

Volume d'eau

Utiliser un volume de bouillie compris entre 100 et 300 l/ha (optimum entre 150 et 200 l/ha).

Paramètres pression

A adapter en fonction du type de buse (injection d'air ou à fente). Autour de 2 bars.

Délai sans pluie

2 heures sans pluie ou sans irrigation après l'application.

Type de buse

A limitation de dérive
A fente

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

 Phyt'attitude

Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

• PEAK® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition : 750 g/kg prosulfuron * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
